



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 juin 2021  
Français  
Original : anglais

### Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 55 de la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 19 mars au 18 juin 2021. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis le rapport précédent, en date du 18 mars 2021 ([S/2021/274](#)). Il donne un aperçu des développements politiques, y compris la formation du nouveau Gouvernement et l'adoption de son programme d'action. Il présente la démarche globale poursuivie par la Mission concernant la protection des civils et les mesures prises pour adapter ses priorités, son dispositif et sa présence, conformément à la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO ([S/2020/1041](#)) et à l'initiative Action pour le maintien de la paix.

#### II. Évolution de la situation politique

2. La période à l'examen a été marquée par la formation du Gouvernement de l'Union sacrée de la nation (USN) et la déclaration de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

3. Le 12 avril 2021, le Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde a annoncé la composition de son gouvernement, qui compte 57 membres. Quinze d'entre eux, soit 27 %, sont des femmes, contre 17 % dans le Gouvernement précédent. Le 15 avril, environ 130 députés nationaux ont menacé de bloquer l'investiture du Gouvernement, alléguant un déséquilibre géographique et politique favorisant l'Union pour la démocratie et le progrès social. Le Président Félix Tshisekedi a convoqué les députés nationaux de l'Union sacrée de la nation le 24 avril, les exhortant à introniser rapidement le Gouvernement.

4. Le 26 avril, l'Assemblée nationale a soutenu le Premier Ministre et son gouvernement : 410 des 412 députés présents votant en faveur du programme d'action du Gouvernement pour 2021-2023. Les actions clés prévues dans le programme d'action comprennent la déclaration de l'état d'urgence dans les provinces orientales



touchées par le conflit ; la mise en place d'un programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation qui exclut l'intégration dans l'armée ou la police ; la mise en œuvre de réformes du secteur de la sécurité, de la justice et de l'administration, ainsi que de réformes constitutionnelles consensuelles ; la tenue d'élections locales et nationales en 2023. Le programme d'action représente environ 12 milliards de dollars par an, alors que le budget de l'État pour 2021 est de 7,1 milliards de dollars.

5. Le 11 juin, le Parlement a adopté un projet de loi visant à réformer la Commission électorale nationale indépendante. Celui-ci sera examiné par la Cour constitutionnelle avant d'être promulgué. La Plateforme des confessions religieuses de Centrafrique ainsi que Martin Fayulu et Adolphe Muzito, les dirigeants du parti d'opposition Lamuka, avaient réagi aux amendements adoptés par la Commission permanente pour les questions politiques, administratives et juridiques, alléguant une surreprésentation des partis politiques au détriment des organisations de la société civile et des dirigeants de Lamuka, et soulignant la nécessité de mettre un terme à la partisanerie au sein de la Commission.

6. Le 3 mai, le Président Tshisekedi a signé deux ordonnances instituant l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, à compter du 6 mai pour une période initiale de 30 jours, avec possibilité de prolongation de 15 jours. Le 7 mai, la Cour constitutionnelle a confirmé la constitutionnalité de ces ordonnances. Les 3 et 4 juin, respectivement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé la première prolongation de l'état de siège.

7. À titre de mesure exceptionnelle et temporaire, les autorités civiles de l'Ituri et du Nord-Kivu ont été remplacées par un gouverneur militaire et à un vice-gouverneur de la police pendant l'état de siège. Les travaux des gouvernements provinciaux et des assemblées provinciales ont été suspendus dans les deux provinces, mais les fonctionnaires provinciaux continuent d'exercer leurs fonctions. Les autorités militaires et policières se voient attribuer des pouvoirs accrus en matière d'arrestation et de perquisition ; d'application de la liberté de circulation, d'expression et de réunion ; de maintien de l'ordre public et de prise de décisions. En outre, les tribunaux militaires se substituent aux juridictions civiles pour les poursuites pénales. Il est important de noter qu'il n'est pas possible de déroger à certains droits et libertés fondamentaux, notamment le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à la torture et à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

8. Dans le cadre de ses bons offices, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo s'est entretenue avec le Président Tshisekedi, les membres du Gouvernement, le gouverneur militaire et le vice-gouverneur de la police du Nord-Kivu, soulignant l'importance de la protection et de la promotion des droits humains pendant toute la durée de l'état de siège. Elle a également souligné la nécessité d'une coopération étroite entre la MONUSCO et les forces de défense et de sécurité de la République démocratique du Congo afin de renforcer la protection des civils dans les zones touchées par le conflit, conformément à la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

9. Le Président a continué de collaborer avec les partenaires régionaux en sa qualité de Président de l'Union africaine. Du 4 au 6 avril, il a accueilli les négociations entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, avant de se rendre au Soudan, en Égypte et en Éthiopie en mai. Le Président kényan, Uhuru Kenyatta, s'est rendu à Kinshasa du 20 au 22 avril pour renforcer les relations bilatérales et réaffirmer le soutien du Kenya à la sécurité et à la stabilité de la République démocratique du Congo par le déploiement d'une force de réaction rapide au sein de la brigade d'intervention de la MONUSCO.

10. Du 3 au 6 mai, la MONUSCO a participé à un atelier à Goma organisé par les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, avec le soutien du Mécanisme national de suivi et de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. L'objectif était de rendre opérationnel le Groupe de contact et de coordination chargé de superviser la mise en œuvre technique des mesures non militaires pour l'éradication des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo et dans la région. Des experts du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie ont convenu d'un plan d'action destiné à encourager les groupes armés étrangers à participer au désarmement volontaire et à améliorer les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

11. Le 28 mai, le Fonds monétaire international a annoncé la conclusion d'un accord avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour un programme triennal de 1,5 milliard de dollars dans le cadre de la facilité élargie de crédit. Ce programme vise à aider le pays à se relever de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à préserver la stabilité macroéconomique et à encourager les réformes pour stimuler et soutenir une croissance inclusive.

### III. Situation en matière de sécurité

#### A. Province de l'Ituri

12. La situation en matière de sécurité s'est détériorée en raison de l'augmentation des activités de groupes armés, notamment dans les territoires de Djugu et d'Irumu. Entre le 19 mars et le 10 mai, 159 civils, dont 31 femmes et 15 enfants, ont été tués, et 52 civils, dont 8 femmes, ont été blessés dans des heurts impliquant des groupes armés.

13. Dans le territoire de Djugu, l'intensité des attaques menées par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) contre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) a été encore plus forte que durant la période précédant la cessation des hostilités en 2020. Entre le 10 et le 17 avril, 23 attaques contre les FARDC et des civils ont été enregistrées dans l'est du territoire Djugu, au cours desquelles 35 civils sont morts, dont 7 femmes et 4 enfants. Dans certains cas, ces attaques ont suscité des représailles de la part du groupe armé Zaïre. Depuis le 10 avril, la MONUSCO a repoussé des incursions de groupes armés à N'Bassa, Nyekese/Dhele, Yikpa, Schubert, Kasigbana et dans des villages de Kaa. Les violences ont entraîné des déplacements de civils vers Fataki, Nizi et Tchomia. Quelque 5 000 déplacés ont notamment cherché refuge près de la base d'opérations temporaire de la MONUSCO à Fataki.

14. Dans le territoire d'Irumu, entre le 19 mars et le 16 juin, des assaillants du Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et des Forces démocratiques alliées (ADF) ont tué 70 civils, dont 17 femmes et 8 enfants, près de la frontière avec le Nord-Kivu. Entre le 18 avril et le 2 mai, des éléments des FARDC et du FPIC se sont affrontés à Marabo et à Nyakunde, tandis que le FPIC a attaqué Nyara le 20 avril, tuant 10 civils, dont 6 enfants. Ces événements ont provoqué des déplacements de population le long de la route entre Bunia et Komanda, où la MONUSCO a augmenté ses patrouilles. Le 31 mai, des attaques menées par des inconnus à Tchabi et Boga ont fait au moins 56 morts, dont 30 déplacés, et au moins 14 blessés, dont 1 fille, et ont donné lieu à au moins 10 enlèvements de civils. En outre, des éléments de la FRPI ont continué à piller les communautés locales, sapant ainsi les efforts de stabilisation dans le territoire d'Irumu.

## B. Province du Nord-Kivu

15. Dans le Nord-Kivu, la situation générale en matière de sécurité s'est détériorée dans un contexte d'augmentation de l'activité des groupes armés, ce qui a alimenté les manifestations de mouvements citoyens et de groupes de pression contre les autorités locales, les acteurs humanitaires et les Nations Unies pour l'insuffisance perçue de leur action. Ces événements ont entravé les activités de protection et accentué les tensions intercommunautaires.

16. Dans la région du Grand Nord, malgré les opérations en cours des FARDC, les ADF ont continué à mener des attaques dans le territoire de Beni, notamment dans la partie nord et le secteur de Rwenzori. Du 19 mars au 27 mai, 45 atteintes à la sécurité ont été signalées, au cours desquelles au moins 157 civils ont été tués par les ADF, dont 40 femmes, et au moins 21 autres blessés, dont 4 femmes. Au cours des manifestations qui ont suivi, lesquelles se sont étalées sur une période de trois semaines au mois d'avril, des groupes de pression et des mouvements de citoyens ont dénoncé l'insuffisance perçue de la réponse du Gouvernement et des FARDC à l'insécurité et ont exigé le départ des Nations Unies et des acteurs humanitaires internationaux de Beni et de Butembo. Des manifestants ont attaqué deux bases de la MONUSCO à Beni et à Lubero, et brûlé deux établissements humanitaires à Oicha. La Police nationale congolaise et les FARDC ont été déployées pour disperser les manifestants violents et contribuer à la protection du personnel et des locaux des Nations Unies.

17. Ma Représentante spéciale s'est entretenue avec les autorités congolaises à tous les niveaux, tout en maintenant le dialogue avec des groupes de la société civile, notamment des manifestants et des organisateurs, ainsi que des journalistes locaux, afin de désamorcer les tensions et de réaffirmer l'engagement de la MONUSCO à protéger les civils. La Mission a également tenu des réunions avec des autorités traditionnelles, des dirigeantes et des jeunes leaders afin de discuter des efforts conjoints pour assurer la sécurité et protéger les civils. En outre, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont intensifié leurs activités de communication pour lutter contre la désinformation, les discours de haine et l'incitation à la violence. À la fin du mois d'avril, l'activité économique et les opérations humanitaires ont repris, le soutien populaire aux manifestations ayant diminué. Cependant, la paralysie sociale et économique provoquée par les troubles a accentué les tensions intercommunautaires dans le Nord-Kivu, notamment entre les communautés Kumu et Nande. Le 13 avril, à Buhene, dans le territoire de Nyiragongo, des soldats des FARDC ont causé la mort de cinq hommes de la communauté Nande et de trois hommes de la communauté Kumu lors d'une intervention qui visait à disperser les participants à un affrontement intercommunautaire. Grâce à l'intervention des autorités congolaises, les tensions intercommunautaires se sont apaisées, mais l'action en matière de sécurité est toujours perçue comme inadéquate.

18. Des factions Maï-Maï ont attaqué des positions des FARDC et de la Police nationale congolaise dans le sud du territoire de Lubero, et ont imposé des taxes illégales aux civils. Du 19 mars au 27 mai, 26 incidents impliquant des combattants Maï-Maï ont été signalés, faisant au moins 4 morts et 15 blessés parmi les civils, dont 1 femme.

19. Dans la région du Petit Nord, la situation en matière de sécurité est demeurée précaire. Du 19 mars au 16 juin, 133 incidents ont été signalés, au cours desquels 65 civils ont été tués, dont 11 femmes et 5 enfants, et 61 autres blessés, dont 7 femmes et 12 enfants. Les opérations menées par les FARDC dans le territoire de Masisi contre des groupes de Nyatura et de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain ont donné lieu à des représailles contre des civils. Par ses bons offices, la

MONUSCO a encouragé les autorités congolaises à minimiser l'impact des opérations militaires sur les civils et à traduire en justice les personnes soupçonnées de violations des droits humains.

20. Dans le territoire de Rutshuru, les FARDC ont suspendu leurs opérations contre le Collectif des mouvements pour le changement (CMC)/Forces de défense du peuple (FDP) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) fin mars, après avoir repris plusieurs villages dans la région de Bukombo. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les groupes Nyatura ont regagné leurs positions après que celles-ci ont été évacuées par les FARDC, gardant ainsi le contrôle sur une grande partie du territoire, y compris à l'intérieur du parc national des Virunga.

21. Dans le territoire de Walikale, entre le 22 et le 24 mai, des affrontements pour le contrôle de sites miniers auraient éclaté entre le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R)-faction Guidon et la coalition formée par NDC-R-faction Bwira et les Maï-Maï forces patriotiques populaires-Armée du peuple (FPP-AP), entraînant au moins 18 enlèvements de civils. Le NDC-R-faction Guidon a progressivement accru son contrôle sur de vastes étendues du territoire, ce qui a permis au groupe de recruter et de se réorganiser.

### C. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

22. Dans le Sud-Kivu, les hauts-plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, les territoires de Kabare, de Kalehe, de Shabunda et de Walungu et le sud du territoire de Fizi, ainsi que le territoire voisin de Kabambare dans la province de Maniema, ont connu une recrudescence soutenue de la violence armée.

23. Sur les hauts-plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, les discours haineux et les attaques ont persisté entre les groupes armés communautaires, opposant des membres de la communauté Banyamulenge à des Bafuliiru et des Babembe. Depuis le 8 avril, les affrontements entre les groupes armés Maï-Maï Gumino et Twigwano d'une part, et les groupes Maï-Maï Ilunga et Maï-Maï Mushombe d'autre part, qui seraient soutenus par le groupe armé burundais Résistance pour un État de droit au Burundaise sont propagés aux moyens-plateaux et à la plaine de la Ruzizi, qui n'étaient pas touchés par les violences auparavant. Entre le 9 et le 24 avril, des groupes armés ont tué au moins 10 civils et incendié 70 villages.

24. À Kalehe, des tensions sont apparues entre les communautés hutu et tembo en raison de conflits fonciers liés à l'exploitation de mines d'or dans la localité de Mushunguti, dans le parc national de Kahuzi Biega. Du 1<sup>er</sup> au 23 avril, 73 personnes, dont 17 femmes, ont été tuées par des Maï-Maï Raia Mutomboki et des éléments présumés de Nyatura, et 15 189 ménages de la région ont été déplacés.

### D. Province du Tanganyika

25. Les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer malgré des incidents isolés attribués à des groupes Maï-Maï dans les territoires de Nyunzu et de Kalemie. L'axe Bendersa-Kalemie et le secteur nord de Lukuga dans le territoire de Nyunzu sont restés des zones sensibles en raison des activités menées par des Maï-Maï Apa Na Pale et des Maï-Maï Kabeke. Entre le 19 mars et le 3 juin, 53 civils, dont 12 femmes, ont été tués par des éléments Maï-Maï, et 42 civils, dont 16 femmes, ont été blessés.

26. Dans le territoire de Nyunzu, le Maï-Maï Apa Na Pale a repris ses activités après une accalmie due aux opérations des FARDC dans le secteur nord de Lukuga, menaçant ainsi la désescalade des tensions entre les communautés twa et bantoue. Le 14 avril, le groupe a attaqué une unité des FARDC et tué cinq soldats près du village

de Mukundi. En outre, le 23 avril, trois soldats ont été tués dans le village de Kahendwa et, le 5 mai, cinq autres ont été tués dans une embuscade près du village de Kalume, sur la route entre Bendera et Kalemie. Entre le 19 mars et le 3 juin, 19 soldats des FARDC ont été tués dans le territoire de Nyunzu par des éléments Maï-Maï.

#### **E. Provinces du Kasai et du Kasai-Central**

27. Dans le Kasai, du 27 au 29 mars, au moins huit femmes, trois hommes et trois enfants sont morts dans des affrontements liés à un différend sur les limites administratives du Kasai et du Kasai-Central entre les communautés kuba et lulua à Muanga. Plus de 100 maisons ont été pillées et brûlées, provoquant la fuite de la population vers Kakenge et Mweka. Grâce à l'intervention des autorités locales, la tension est retombée et les déplacés ont pu regagner leurs villages.

### **IV. Situation des droits humains**

28. Entre mars et avril, la MONUSCO a constaté 1 084 violations des droits humains et atteintes à ces droits, ce qui représente une diminution de 5 % par rapport au rapport précédent. Plus de 90 % de ces violations se sont produites dans des provinces touchées par un conflit. La plupart d'entre elles ont été constatées dans les territoires de Masisi, de Beni et de Rutshuru, dans le Nord-Kivu ; dans les territoires d'Irumu, de Djugu et de Mambasa, dans l'Ituri ; dans les territoires d'Uvira, de Fizi et de Shabunda, dans le Sud-Kivu. Des groupes armés, en particulier Nyatura, les ADF et les FDLR, ont perpétré 54 % des violations constatées, notamment un grand nombre d'enlèvements et autres violations du droit à la liberté et à la sûreté de la personne, qui concernent 445 victimes (368 hommes, 55 femmes et 22 enfants), ainsi que de violations du droit à l'intégrité physique, qui concernent 302 victimes (192 hommes, 97 femmes et 13 enfants). Par ailleurs, 46 % des violations ont été commises par des agents de l'État, notamment en ce qui concerne le droit à la liberté et à la sûreté de la personne (398 victimes ; 334 hommes, 36 femmes et 28 enfants) et le droit à l'intégrité physique (300 victimes ; 154 hommes, 103 femmes et 43 enfants). Au moins 394 exécutions extrajudiciaires et exécutions sommaires ont été signalées, dont 84 femmes et 37 enfants, ce qui est similaire au rapport précédent. Les violations liées à l'espace démocratique ont augmenté de 19 % en raison d'une hausse des violations du droit à l'intégrité physique et à la liberté de réunion pacifique.

29. La MONUSCO a continué d'aider les autorités congolaises à lutter contre l'impunité et à poursuivre les suspects de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains. La MONUSCO a appuyé la tenue d'audiences foraines à Iga-Barrière et Bunia, du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril. Par la suite, le 1<sup>er</sup> avril, le Tribunal militaire de garnison de l'Ituri a condamné 21 hommes combattant pour la CODECO à la prison à vie pour des crimes contre l'humanité commis sur le territoire de Djugu entre décembre 2017 et mars 2020. Le Tribunal a accordé des réparations aux parties civiles, notamment sous la forme d'indemnités et de mesures visant à les aider à reconstruire leur vie. En outre, « Chance », un chef Maï-Maï Raïa Mutomboki opérant dans le parc national de Kahuzi-Biega, dans le Sud-Kivu, a été accusé de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, notamment pour avoir recruté des enfants. Le 29 avril, un officier des FARDC, le major Mazambi Bozy, a été arrêté pour complicité dans ces crimes.

30. Grâce au soutien de la MONUSCO, des membres des forces de sécurité nationales accusés de plusieurs crimes graves ont été jugés par des tribunaux militaires dans le Sud-Kivu, à Beni et dans l'ancien Kasai-Occidental. Les tribunaux

ont déclaré sept membres des FARDC coupables de viols d'enfants, quatre membres des FARDC et deux membres de la Police nationale congolaise coupables de viols, un membre des FARDC coupable d'attentat à la pudeur, trois membres des FARDC coupables de meurtre, et deux membres des FARDC coupables de participation à un mouvement insurrectionnel.

31. La MONUSCO a plaidé pour l'adoption d'une loi sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones pygmées. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 7 avril 2021 et est maintenant débattue devant le Sénat. Elle encourage la participation des peuples autochtones pygmées aux décisions qui les concernent, notamment l'attribution et l'utilisation des terres et des ressources naturelles.

## V. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire s'est encore détériorée en raison des violences, des épidémies et de l'éruption du Mont Nyiragongo, dans le Nord-Kivu, le 22 mai. L'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 a continué d'exacerber les vulnérabilités existantes dues au manque d'accès aux services essentiels. Au 14 mai, le plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo pour 2021, qui prévoit 1,98 milliard de dollars pour répondre aux besoins prioritaires de 9,6 millions de personnes sur les 19,6 millions qui ont besoin d'une aide humanitaire dans le pays, était financé à 12 %.

33. Quelque 5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, d'après les estimations. Le pays accueille également plus 500 000 réfugiés, dont 71 559 personnes ayant fui la République centrafricaine à la suite des élections de décembre 2020. L'éruption du Mont Nyiragongo le 22 mai a fait au moins 31 morts et poussé plus de 230 000 habitants de Goma à trouver refuge à Sake, Rutshuru, Kitshanga, Beni, Minova, Bukavu et dans d'autres localités. On estime que 50 000 personnes ont également fui au Rwanda. Les acteurs humanitaires continuent de fournir une aide d'urgence, tandis que la MONUSCO aide les autorités congolaises à assurer la sécurité dans les zones touchées à Goma. Le 7 juin, le Premier ministre a annoncé que les risques liés à l'activité volcanique avaient suffisamment diminué pour permettre à la population de retourner à Goma. Au 15 juin, 80 à 90 % de la population était rentrée, selon les estimations des autorités provinciales du Nord-Kivu. Le Gouvernement élabore actuellement un plan d'action complet visant à renforcer durablement les systèmes de surveillance et d'alerte précoce.

34. L'insécurité alimentaire reste un problème majeur. Le 6 avril, le dix-neuvième cycle du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a révélé que 27,3 millions de Congolais, dont 50,8 % de femmes, connaissaient des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et avaient besoin d'une aide urgente, contre 15,6 millions de personnes en janvier 2020. Parmi eux, 6,7 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire d'urgence (niveau 4). L'augmentation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave est en partie attribuable à l'amélioration de la couverture des zones urbaines par l'enquête.

35. Le 3 mai, le Ministère de la santé a déclaré la fin de la résurgence de la maladie à virus Ebola dans le Nord-Kivu. Entre le 7 février, date de l'annonce de la résurgence de la maladie, et le 3 mai, 12 cas ont été enregistrés, entraînant 6 décès, dont 4 femmes, tandis que trois hommes et trois femmes ont survécu à la maladie. La surveillance et l'assistance aux survivants sont toujours nécessaires pour prévenir une nouvelle résurgence.

36. L'enquête lancée en décembre 2020 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à Beni, Mangina et Lukaya, dans le cadre de la lutte contre la dixième épidémie d'Ebola, a permis d'identifier trois auteurs présumés travaillant pour des organismes des Nations Unies. Ces informations seront communiquées aux autorités congolaises, qui prendront les mesures qu'elles jugeront appropriées. Le BSCI a également reçu des informations sur d'autres cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des organisations non gouvernementales internationales et locales, des agents de l'État et des sociétés de sécurité locales, et il enquête sur de nouvelles allégations signalées à Butembo. Aucune allégation impliquant le personnel de la MONUSCO n'a été signalée.

37. Au 16 juin, le pays a enregistré 36 222 cas de COVID-19 dans 23 de ses 26 provinces, dont 789 décès depuis mars 2020, dans un contexte de capacité de dépistage limitée. En mars, la République démocratique du Congo a reçu 1,7 million de doses de vaccin par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, avant de reporter le lancement de la campagne de vaccination pour permettre aux spécialistes d'étudier de façon plus approfondie le lien potentiel entre le vaccin et la formation de caillots sanguins. Par la suite, 1,3 million de doses de vaccin ont été exportées vers six autres pays africains, après consultation de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour permettre leur utilisation avant leur expiration. Le Ministère de la santé a lancé la campagne nationale de vaccination le 19 avril et, au 16 juin, 35 847 personnes vivant dans sept provinces avaient reçu une première dose de vaccin. Le 3 juin, le Ministère a annoncé officiellement la troisième vague de la pandémie dans le pays.

38. L'instabilité de la situation en matière de sécurité et les graves difficultés d'accès, notamment dans l'est du pays, ont continué d'entraver les opérations humanitaires. De mars à avril, au moins 57 problèmes de sécurité concernant directement des travailleurs et des biens humanitaires ont été signalés.

## **VI. Protection des civils**

### **A. Stratégies de la Mission et processus politiques**

39. En mai, la MONUSCO a élaboré un plan d'action pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les territoires des hauts-plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, dans le Sud-Kivu. Intégré à la stratégie par zone pour le Sud-Kivu, ce plan recense des domaines d'intervention conjoints aux niveaux régional et international pour désamorcer les tensions dans ces territoires, en coordination avec mon Envoyé spécial et ma Conseillère spéciale pour la prévention du génocide.

### **B. Interventions sur le terrain**

40. La MONUSCO a déployé 15 unités de combat et mené 19 missions d'évaluation conjointe et 1 mission de protection conjointe dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika. Le réseau d'alerte locale a reçu en moyenne 365 alertes rapides par mois, contre 330 au cours de la période précédente. Les alertes provenaient principalement du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, soit 43 % et 48 % de toutes les alertes, contre 45 % et 49 %, respectivement, au cours de la période précédente. Les forces nationales de sécurité et de défense et la MONUSCO sont intervenues dans le cadre de 60 % de ces alertes.



41. Pour soutenir le développement durable des capacités nationales en matière de neutralisation des explosifs et munitions, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, a formé 24 démineurs issus d'ONG nationales, dont 5 femmes, à Goma et à Kalemie. En outre, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a continué de lutter contre la menace des explosifs et munitions résultant du conflit dans les provinces orientales. Du 19 mars au 2 juin, 116 interventions ponctuelles de neutralisation ont été réalisées et 112 restes explosifs de guerre ont été détruits par un partenaire national d'exécution du Service de la lutte antimines, ce qui a permis de renforcer la sécurité dans des zones habitées par 7 000 femmes et 6 200 hommes, 5 300 filles et 4 600 garçons dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika.

42. Dans l'Ituri, la MONUSCO a maintenu un rythme opérationnel élevé pour combattre l'insécurité et protéger les civils, y compris les personnes déplacées, en repoussant les incursions et en permettant un accès humanitaire sûr grâce à la forte présence de patrouilles. Le 15 avril, elle a escorté 372 civils de N'Bassa et Lilo, dans le territoire de Djugu, vers des lieux sûrs. La Mission a étendu le réseau d'alerte locale à 21 localités, notamment en créant six nouveaux comités de protection locaux dans le territoire d'Irumu. Le réseau d'alerte locale couvre désormais 296 villages dans l'Ituri.

43. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a maintenu ses opérations malgré des manifestations dirigées en partie contre l'ONU. Dans ce contexte, elle a soutenu la Police nationale congolaise sur les tâches de protection des civils et de gestion de l'ordre public, en conformité avec la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme. La Mission a engagé des discussions avec les communautés nande et kumu afin de réduire les tensions communautaires déclenchées par les manifestations. Le réseau d'alerte locale a été étendu à 19 nouveaux villages, l'accent étant mis sur le secteur de Rwenzori, couvrant ainsi 398 villages à travers la province. Dans la région du Grand Nord, la brigade d'intervention de la MONUSCO a assuré la sécurité de la zone et a répondu aux attaques des ADF en soutien aux FARDC. Elle a repoussé au moins sept attaques à Mamove, Ngenza, Kilia, Mutwanga, Mabisako, Samboko et Lahe, notamment dans le cadre d'interventions conjointes avec les FARDC. Le 10 mai, une unité de combat de la MONUSCO déployée à Kilia a été attaquée par des combattants présumés de l'ADF, entraînant la mort d'une soldate de la paix malawienne.

44. À Kididiwe, les FARDC, avec le soutien de la MONUSCO, ont atteint 60 % du taux de construction de la première des sept bases opérationnelles de compagnie. Après son achèvement prévu pour le 30 juin, la base opérationnelle renforcera la capacité des FARDC à mener des opérations de manière efficace, notamment dans les zones frontalières. En outre, le Service de la lutte antimines a procédé à une évaluation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés, qui a confirmé le risque pour les civils et les militaires près de Kainama, à la frontière entre le Nord-Kivu et l'Ituri, en raison des affrontements entre les FARDC et les ADF. Les autorités locales de la région ont signalé trois engins explosifs improvisés au Service de la lutte antimines depuis le 19 mars. La MONUSCO a renforcé son état de préparation en déployant à Beni une équipe du Service de la lutte antimines chargée de la neutralisation des engins explosifs improvisés, qui dispensera une formation à l'évaluation des risques liés aux explosifs aux FARDC, aux ONG nationales et au personnel en uniforme de la MONUSCO.

45. Dans la région du Petit Nord, la MONUSCO a maintenu des unités de combat à Lukweti et Nyabiondo, et a déployé une mission d'évaluation conjointe à Kitchanga et Mweso du 23 au 26 mars. Le Ministre de l'intérieur de la province a participé à cette mission, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les acteurs de la sécurité et

la population locale au sujet des conditions de sécurité. Il a également rencontré les FARDC pour promouvoir la prévention des violations des droits humains et la lutte contre l'impunité.

46. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a déployé six missions d'évaluation conjointe, une unité de combat à Kahololo et des patrouilles de longue distance dans les hauts-plateaux, la plaine de la Ruzizi et à Uvira (moyens-plateaux) pour soutenir le dialogue et engager des consultations intercommunautaires afin de désamorcer les tensions, de renforcer les mécanismes de protection et de sécuriser la zone le long de la route nationale 5, suite au regain de violence. De plus, en mars, une mission d'évaluation conjointe a été déployée à Bwegera, dans la plaine de la Ruzizi, afin de recenser les actions à mener pour répondre aux problèmes de protection et faciliter le retour en toute sécurité des personnes déplacées. La MONUSCO a en outre déployé une mission d'évaluation conjointe avec le gouvernement de la province afin de mener une action de médiation, qui a favorisé la désescalade des tensions entre les communautés hutu et tembo dans le territoire de Kalehe et permis le retour progressif de la population.

47. Dans le Tanganyika, la MONUSCO s'est déployée le 2 mai dans le territoire de Kongolo, en concertation avec l'administrateur du territoire et des représentants des services provinciaux de protection civile et du conseil provincial de la jeunesse. La Mission a permis de faire connaître le système d'alerte précoce du service de protection civile et de favoriser l'appropriation des actions et des responsabilités en matière de protection dans le contexte du retrait progressif de la MONUSCO de la province.

## **VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État**

### **A. Stabilisation et causes profondes des conflits**

48. La MONUSCO a continué de soutenir la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Dans l'Ituri, les projets financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation ont contribué à l'achèvement de la construction du Tribunal de paix de Djugu-centre. Le tribunal traitera des litiges juridiques portant sur des questions au cœur des conflits communautaires, telles que les droits fonciers et le vol de bétail. L'étude de suivi qualitatif qui est actuellement menée montre que ces projets sont accueillis favorablement par la population.

### **B. Réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire**

49. Les FARDC ont continué à mettre en œuvre le plan de réforme de l'armée et à recenser les activités à mener en priorité. Parmi celles-ci, les FARDC, en collaboration avec la MONUSCO, ont organisé à Kinshasa, du 14 au 17 juin, un atelier destiné aux officiers occupant des postes de direction afin d'améliorer la gestion des ressources humaines et matérielles.

50. Le 13 mai, un forum consultatif national sur la réforme du secteur de la sécurité a été organisé dans le but de favoriser l'appropriation nationale et d'établir un consensus sur la stratégie à adopter. Dans ce contexte, la MONUSCO s'est engagée auprès des conseillers nationaux pour la réforme issus de la police, de l'armée, du renseignement, des services pénitentiaires et de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée, ainsi que des ministères de tutelle, du Parlement, du Conseil national de sécurité et du Mécanisme national de suivi.

51. Le programme conjoint de réforme du secteur de la police a continué d'être élaboré conjointement par le Gouvernement, la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties impliquées dans la réforme du secteur de la police. Le projet de programme s'appuie sur les priorités stratégiques issues du plan de réforme national, le Plan d'action quinquennal (2020-2024) : appui institutionnel, professionnalisme, responsabilité et lutte contre l'impunité. Il vise à renforcer l'Inspection générale et le Commissariat général, tant au niveau central que local.

52. Le 7 avril, la première réunion du Comité de pilotage du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice s'est tenue à Kinshasa, sous la présidence du Président du Conseil supérieur de la magistrature, du Vice-Ministre de la justice, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, et du Directeur de pays du PNUD. La réunion a approuvé le plan de travail annuel pour 2021 et validé les résultats des ateliers provinciaux organisés en décembre 2020 et en mars 2021, permettant le début de la phase de mise en œuvre.

53. Du 22 au 31 mars, le tribunal régional de Butembo a tenu des audiences à Lubero avec le soutien de la MONUSCO et condamné 11 hommes pour violences sexuelles, 1 pour meurtre et 4 autres pour vol. Du 26 au 30 mars, la MONUSCO a soutenu une mission conjointe de procureurs civils et militaires à Nyunzu, dans le Tanganyika, pour enquêter sur des allégations d'infractions perpétrées entre janvier et mai 2020 par des groupes armés affiliés aux Twa et aux Bantous. La Mission a permis aux procureurs d'interroger 16 témoins masculins et d'identifier des victimes. La MONUSCO a également appuyé les enquêtes du procureur militaire sur des crimes liés aux ADF dans le Nord-Kivu, lesquels ont fait 53 victimes, dont 36 femmes, qui ont été interrogées entre le 23 avril et le 2 mai.

54. La MONUSCO a soutenu les autorités nationales dans la gestion de 11 centres de détention, en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité et des conditions de détention. La Mission a financé la construction d'un mur d'enceinte et d'un système d'éclairage solaire à la prison de Kangbayi, dans le territoire de Beni, afin de prévenir les attaques. Elle a également collaboré avec le Ministère de la justice et des gouverneurs de province afin de lutter durablement contre l'insécurité alimentaire dans les centres de détention. Le 1<sup>er</sup> avril, le comité conjoint pour la mise en œuvre du plan d'action pour les femmes et les mineurs en prison, adopté le 20 octobre 2020, s'est réuni pour élaborer des mécanismes de protection et une stratégie tenant compte des questions de genre pour l'administration pénitentiaire.

### **C. Désarmement, démobilisation et réintégration**

55. Ma Représentante spéciale a continué d'user de ses bons offices pour engager le dialogue avec le Président et le Premier Ministre au sujet de la mise en place rapide d'un nouveau cadre pour le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation.

56. Au niveau provincial, le processus de désarmement et de démobilisation prévu pour la FRPI est resté dans l'impasse en raison de désaccords persistants entre le Gouvernement et les dirigeants de la FRPI sur les demandes de cette dernière concernant une amnistie générale et l'intégration aux FARDC. Par conséquent, le Conseil d'administration du Fonds de cohérence pour la stabilisation, coprésidé par le Ministre du plan et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, sera invité à appuyer la révision du projet de réintégration mené par l'Organisation internationale

pour les migrations (OIM), suspendu depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 en raison du blocage du processus de désarmement et de démobilisation de la FRPI.

57. La MONUSCO a désarmé 120 combattants congolais désengagés, dont 6 femmes, et fourni un soutien à leur réinsertion. Parmi eux, deux chefs Maï-Maï Raia Mutomboki, Munyololo Mbao Ndarumanga et Mazi Bukera Shaba, ainsi que 76 combattants, qui ont remis 28 armes. En outre, 22 combattants rwandais de sexe masculin ont été désarmés et hébergés dans des centres de transit de la MONUSCO, ainsi que 11 personnes à charge, dont 5 femmes. En outre, 12 hommes combattant pour le compte d'un groupe armé ont été rapatriés volontairement au Rwanda, ainsi que 4 de leurs proches.

## VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

58. Le nouveau Gouvernement compte 15 femmes à des postes ministériels, soit 27 % du nombre total de postes. Il s'agit de la Ministre de l'environnement, qui occupe également l'un des quatre postes de Vice-Premier Ministre, de la Ministre des mines, de la Ministre du portefeuille, de la Ministre du travail, de la Ministre du genre, de la famille et de l'enfance, de la Ministre de la formation professionnelle et de la culture, et de la Ministre chargée des Relations avec le Parlement.

59. Bien que n'atteignant pas les 30 % envisagés par le Président lors de son discours à la nation du 6 décembre 2020, la composition du Gouvernement est une étape importante vers la représentation équitable des femmes dans les institutions politiques. En outre, le programme d'action du Gouvernement prévoit des mesures visant à soutenir l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits et de leur intégrité physique, à faciliter l'inclusion des femmes dans l'économie grâce à des aides financières, à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, à aider les victimes et à améliorer la santé procréative.

60. Le 15 avril, dans le cadre des efforts visant à faire progresser la réforme du secteur de la sécurité, la MONUSCO a organisé un atelier à Kinshasa avec les points de contact pour les questions d'égalité des sexes des institutions de sécurité afin de discuter des obstacles au recrutement, à la rétention, au développement de carrière et à la promotion des femmes dans le secteur de la sécurité. La MONUSCO a également collaboré avec des organisations de la société civile afin de soutenir le recensement des femmes servant dans les institutions de sécurité et à assurer leur participation significative. En outre, le 18 mai, ma Représentante spéciale a rencontré le Réseau des femmes dirigeantes africaines pour discuter du rôle de la Mission dans le soutien à la paix et à la sécurité dans le pays, ainsi que du rôle de la société civile dans la période de transition à venir.

61. Le 5 mai, la MONUSCO et le Ministère du genre, famille et enfant ont participé à la treizième réunion du Conseil consultatif sur les femmes et la paix et la sécurité pour la région des Grands Lacs. Au cours de la réunion, le Conseil a approuvé le plan d'action concernant les femmes et la paix et la sécurité pour la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

62. Dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, la MONUSCO, le PNUD et l'Institut national de la statistique ont présenté, les 29 et 30 avril, les résultats du sondage n° 21 sur les opinions locales de 50 jeunes, dont 12 femmes, issus de centres de recherche, d'universités et de médias à Bukavu, dans le Sud-Kivu.

## **IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles en période de conflit**

63. La MONUSCO a confirmé 281 cas de violations graves contre des enfants, ce qui représente une augmentation de 27,6 % par rapport à la période précédente. Au total, 51 enfants, dont 11 filles, ont été tués ou mutilés. Parmi eux, 23 enfants ont été tués par des groupes armés lors d'attaques ciblées. Vingt filles ont été violées ou soumises à d'autres formes de violence sexuelle. Huit cas de viols ont été attribués à des agents de l'État, soit une baisse de 11 % par rapport à la période précédente.

64. La MONUSCO a recensé 133 enfants, dont 7 filles, recrutés ou utilisés dans le conflit pendant la période considérée. Si 17 des enfants nouvellement enregistrés, dont 13 garçons et 4 filles, sont toujours associés à des groupes armés, 116 autres se sont échappés ou ne sont plus associés à ces groupes – principalement Maï-Maï Apa Na Pale (29 garçons et 1 fille), Nyatura (23 garçons), Maï-Maï Raia Mutomboki (15 garçons et 5 filles) et Maï-Maï Mazembe (16 garçons). Parmi ces enfants, 31 étaient des nouvelles recrues et 2 avaient été libérés volontairement par des groupes armés.

65. À la suite de l'éruption du Mont Nyiragongo, la MONUSCO, l'UNICEF, les autorités congolaises et les acteurs locaux et internationaux de la protection de l'enfance ont fourni des services de recherche de parents, d'aide au regroupement et de soutien psychosocial à 1 092 enfants séparés de leurs parents, dont 731 les ont retrouvés.

66. Entre mars et avril, au moins 124 adultes, dont 1 homme, ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, lesquelles ont été principalement constatées dans le Sud-Kivu (36 % des victimes), l'Ituri (27 % des victimes) et le Nord-Kivu (14 % des victimes). Parmi eux, 65 ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits commises par des groupes armés, 50 ont été victimes de soldats des FARDC et 8 d'agents de la Police nationale congolaise. Parmi les groupes armés, Nyatura, Maï-Maï Raia Mutomboki et les FDLR sont les principaux responsables.

## **X. Stratégie de retrait**

67. Ma Représentante spéciale continue de dialoguer avec le Gouvernement sur la mise en œuvre de la stratégie conjointe pour le retrait progressif et par étapes de la MONUSCO, et l'élaboration d'un plan de transition d'ici septembre, conformément à la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Un groupe de travail conjoint, qui réunit le Gouvernement et l'ONU, a été créé pour définir les modalités pratiques, y compris les critères de référence, du transfert des tâches au Gouvernement, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, de la société civile et d'autres parties prenantes. Les entités des Nations Unies ont mis en place des mécanismes stratégiques et techniques internes pour coordonner avec leurs homologues gouvernementaux l'élaboration d'un plan de transition, en mettant l'accent sur la protection des civils et des droits de l'homme, le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation au niveau local, les réformes institutionnelles et la bonne gouvernance. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé une retraite du 7 au 11 juin afin de préparer les prochaines discussions avec le Gouvernement au sujet de la transition. La Mission a également engagé le dialogue avec des partenaires internationaux en vue de définir des critères de référence pour la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la planification de la transition et a initié une cartographie du soutien des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité.

68. Dans les Kasaï, la MONUSCO a cessé ses activités opérationnelles le 30 avril en prévision de son retrait des provinces le 30 juin, conformément à la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs continué d'avancer avec les autorités provinciales et l'équipe de pays des Nations Unies sur la question du transfert des tâches au Gouvernement, en concertation avec la société civile et des organisations non gouvernementales. Elle s'est notamment attachée à renforcer la capacité des autorités provinciales et de la société civile à contribuer à la protection des civils, au respect des droits humains et à la médiation locale ; à renforcer l'état de droit en augmentant la capacité de la Police nationale congolaise à assurer les fonctions de police ; à améliorer l'administration, les conditions et la sécurité des prisons ; à renforcer les capacités des systèmes de justice militaire et civile. De même, elle s'est coordonnée avec le PNUD pour aider les autorités provinciales à rénover les centres de détention et à promouvoir le respect des droits humains à Kananga, Mbuji-Mayi, Tshikapa et Kabinda.

69. Le 22 mai, le projet de 30 mois pour la paix, la justice, la réconciliation et la reconstruction au Kasaï-Central, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et mené par le PNUD, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et l'ONG Search for Common Ground, a pris fin. Il a contribué à la transition opérée par les Nations Unies dans la province en réhabilitant sept projets d'infrastructure communautaire et en facilitant un processus de consultation populaire qui a conduit à la création d'une commission provinciale pour la vérité et la réconciliation. Il a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de lutte contre l'impunité, élargissant l'accès à la justice à 1 200 victimes et permettant l'ouverture de poursuites contre huit personnes pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et la condamnation de ces dernières.

70. Dans le cadre de la transition dans les provinces du Kasaï, la MONUSCO a coorganisé, en avril, à Kananga, un atelier multipartite sur la concrétisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, auquel ont participé les autorités provinciales du Kasaï et du Kasaï-Central, l'ONU, des organisations non gouvernementales, la société civile, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes. L'atelier a abouti à la mise en place de mécanismes de coordination provinciaux et à l'identification de quatre territoires comme zones prioritaires pour la convergence géographique entre les acteurs concernés.

71. Dans le Tanganyika, la MONUSCO travaille avec les autorités provinciales, l'équipe de pays des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes pour préparer son retrait progressif et responsable d'ici la mi-2022. À cette fin, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à Kalemie élaborent un plan de transition conjoint pour la province qui donne la priorité à la protection des civils afin de prévenir la violence et les violations des droits humains, en particulier dans le territoire de Nyunzu ; à l'établissement d'un environnement sûr et sécurisé pour les personnes déplacées et les communautés d'accueil ; au renforcement des capacités des institutions provinciales et des chefs coutumiers locaux afin de maintenir un environnement protecteur et de lutter contre les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles ; au règlement efficace des conflits intercommunautaires ; à la mise en œuvre de solutions durables et d'initiatives de consolidation de la paix pour rétablir les moyens de subsistance.

## **XI. Efficacité de la Mission**

### **A. Performance**

#### **1. Évaluation des performances de la force et de la composante Police**

72. Depuis le 19 mars, la force a effectué 23 887 patrouilles et déployé 15 unités de combat, maintenant ainsi ses activités opérationnelles par rapport à la période précédente. Sur les 39 unités existantes, 14 ont été inspectées. Leurs performances ont été jugées excellentes pour quatre d'entre elles, optimales pour quatre autres et supérieures à la moyenne pour deux autres. Les inspecteurs ont recommandé une plus large application des meilleures pratiques recensées par l'équipe chargée de l'efficacité opérationnelle, notamment en ce qui concerne les systèmes de sécurité.

73. Les femmes représentent 19 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires, et 5 % des membres des contingents. Grâce au récent déploiement d'une équipe de liaison mixte dans le cadre de la force d'intervention rapide tanzanienne en mai, la MONUSCO compte actuellement 14 équipes de liaison féminines ou mixtes prenant part à des patrouilles montées ou à pied afin de répondre aux besoins en matière de sécurité et de protection.

74. Les activités d'amélioration du quartier général et des capacités de renseignement de la brigade d'intervention sont presque achevées. L'unité de renseignement tactique a atteint sa pleine capacité opérationnelle. L'unité d'analyse des menaces par géolocalisation a commencé à opérer depuis Goma, et un détachement de l'unité a été déployé sur le territoire de Beni en mai. Vingt agents supplémentaires ont été déployés depuis mon dernier rapport, portant à 35 le nombre de nouveaux agents déployés au quartier général de la brigade d'intervention, sur les 37 prévus. La première des quatre forces d'intervention rapide a été déployée et est opérationnelle depuis mai, tandis que les trois autres devraient être déployées d'ici juillet 2021.

75. Des inspections internes du matériel appartenant aux contingents alloué aux huit unités de police constituées de la Mission ont été effectuées. Celles-ci ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la mobilité et les capacités opérationnelles de chaque unité, de remplacer des équipements ou d'améliorer leurs conditions de conservation, de déclasser les munitions de certaines unités et de renforcer les mesures de prévention et de réponse à la COVID-19.

76. La composante Police de la Mission a également mené, le 31 mars, une évaluation trimestrielle de la performance de 351 policiers hors unités constituées, dont 125 policières. Les critères d'évaluation étaient les suivants : professionnalisme ; volonté de remédier aux problèmes de protection ; capacité à repérer les menaces pour la sécurité, et à recueillir et analyser les informations ; productivité. L'évaluation de la performance globale a révélé une baisse de la performance de 70,9 % à 70,1 % par rapport au trimestre précédent. En réponse, la composante Police a organisé neuf formations d'initiation pour les 26 policiers hors unités constituées nouvellement déployés, dont 2 policières. En outre, 186 sessions de formation en ligne ont été organisées pour améliorer les capacités des policiers hors unités constituées et leur permettre de mieux apprécier la situation.

#### **2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance**

77. Compte tenu de l'achèvement des activités liées au cadre de résultats, la MONUSCO entre maintenant dans la deuxième phase de mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Le cadre de résultats

comprend des indicateurs clés de performance issus de la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO et une cartographie des produits de la MONUSCO. Afin de superviser la mise en œuvre du Système, la Mission a également élaboré un plan de mise en œuvre et créé des mécanismes de gouvernance et de coordination, notamment un groupe chargé de la mise en œuvre du Système et des groupes de travail connexes.

### **3. Incidence de la pandémie sur l'exécution du mandat**

78. La MONUSCO a continué de s'attaquer aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 en collaborant avec les autorités congolaises et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation, y compris la mise en quarantaine du personnel en uniforme nouvellement déployé. Elle a instauré des mesures visant à atténuer l'impact de cette quarantaine de 14 jours et à maintenir sa capacité opérationnelle, notamment en mobilisant sa réserve ou en maintenant l'équipage d'aviation sortant pendant que l'équipage entrant est en quarantaine.

79. Le 5 mai, l'ONU a lancé la campagne de vaccination des membres de son personnel et des personnes à leur charge en République démocratique du Congo. Au 16 juin, 6 734 membres du personnel civil ou en uniforme avaient reçu une première dose de vaccin dans le cadre de la campagne.

80. Au 16 juin, 677 membres du personnel de l'ONU avaient été testés positifs à la COVID-19, dont 564 ont guéri et 10 sont morts.

## **B. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles**

81. Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, huit allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été enregistrées, concernant sept membres du contingent militaire et un membre du personnel civil, pour des faits qui se seraient produits en 2021 (une allégation), en 2020 (une allégation) et avant 2020 (six allégations). Ces allégations ont été transmises aux entités d'enquête appropriées. Les victimes présumées ont été orientées vers le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF pour obtenir un soutien. En outre, cinq allégations concernant d'autres types de fautes graves – harcèlement, fraude et vol – ont été enregistrées et transmises au BSCI.

82. La MONUSCO a continué de renforcer les mesures préventives prises contre les manquements, telles que l'évaluation des risques, le respect des couvre-feux mis en place et des zones interdites, et la formation. Elle a également collaboré avec les communautés d'accueil sur la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Radio Okapi et des radios locales ont diffusé des messages sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans des langues locales.

83. Quatre cent quarante-quatre femmes, dont 32 victimes, participent actuellement à des formations professionnelles à Bunia, Beni, Bujovu, Kalemie, Kavumu et Uvira dans le cadre de projets financés par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## **XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

84. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au 3 juin, 209 atteintes à la sécurité du personnel



et des installations des Nations Unies ont été recensées : 19 dans le cadre d'un conflit armé, 62 dans le cadre d'activités criminelles, 61 dans le contexte de troubles civils et 67 dans le cadre de risques divers. Quarante-neuf membres du personnel international (36 hommes et 13 femmes) et 76 membres du personnel national (67 hommes et 9 femmes) ont été touchés.

85. Les troubles civils survenus en avril dans le Nord-Kivu ont eu un impact important sur les programmes et activités des Nations Unies. Les mesures de sûreté et de sécurité, y compris les restrictions de mouvement, ont été renforcées en coordination avec les composantes en uniforme de la MONUSCO.

86. Depuis le 8 juin, le personnel non essentiel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les personnes à leur charge sont de retour à Goma après avoir été temporairement relocalisés dans la zone d'opérations de la Mission par mesure de sécurité, à la suite de l'éruption du Mont Nyiragongo, le 22 mai.

### **XIII. Observations**

87. La confirmation du Gouvernement et de son programme d'action est une étape importante vers la mise en œuvre de réformes essentielles qui placeraient la République démocratique du Congo sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables. Il est encourageant que le Gouvernement, dans son programme d'action, donne la priorité au rétablissement de la paix dans l'est du pays et à l'amélioration de la vie quotidienne des Congolais. Je salue les progrès réalisés en matière de représentation équitable des femmes dans les institutions politiques et j'ai bon espoir que le programme d'action du Gouvernement contribuera à la réalisation du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité. Je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est prête à mettre à profit sa capacité de mobilisation à l'échelle du système et à travailler de manière intégrée pour soutenir la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement.

88. Je me félicite des progrès réalisés en vue de la tenue d'élections en 2023 et du débat démocratique autour de réformes inclusives et consensuelles visant à améliorer le processus électoral. J'encourage toutes les parties prenantes à œuvrer à l'adoption et à la promulgation d'une législation pertinente visant à renforcer la transparence et la crédibilité du processus électoral, à consolider l'ensemble du processus démocratique et à poursuivre la stabilisation du pays.

89. Je prends note de la volonté déclarée du Président et du Premier Ministre Lukonde d'accorder la priorité à la mise en œuvre des réformes essentielles en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie, telles que définies dans le programme d'action du Gouvernement. Cela est essentiel pour répondre aux besoins de la population congolaise, faire face aux graves problèmes de sécurité dans les provinces orientales du pays et permettre le renforcement des institutions. J'appelle tous les acteurs politiques, de la majorité et de l'opposition, à maintenir la dynamique pour atteindre ces objectifs avant les élections de 2023. J'exhorte chacun à s'abstenir de tout discours de haine et de toute incitation à la violence qui contribuerait à la division sociale ou politique, et à respecter strictement la Constitution. J'encourage les autorités compétentes de la République démocratique du Congo à prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer l'inclusivité des processus démocratiques et de consolider la stabilité des institutions.

90. Je suis profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, où des groupes armés continuent de s'en prendre aux civils, y compris aux personnes déplacées, sapant le tissu social et menaçant l'intégrité des institutions politiques de ces provinces. Je suis par ailleurs

profondément troublé par la persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment par les violences sexuelles liées au conflit, commises par les groupes armés et par les agents de l'État. J'exhorte les autorités congolaises à redoubler d'efforts dans la lutte contre l'impunité pour faire en sorte que les auteurs de ces actes méprisables aient à en répondre.

91. La poursuite des violences intercommunautaires dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika est une autre source de grave préoccupation. Je demande à nouveau aux autorités congolaises de prendre des mesures concrètes pour remédier aux causes profondes des conflits, notamment en luttant contre les discours haineux, en combattant l'exploitation illégale des ressources naturelles et le trafic des armes de petit calibre, et de donner des perspectives économiques aux ex-combattants et à leurs communautés, par la mise en place rapide de programmes décentralisés en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion communautaire et de la stabilisation. Je trouve encourageant que le prochain programme de ce type ne prévoie pas l'intégration d'anciens combattants dans les forces armées et la police nationales et remette l'accent sur l'aide aux communautés en vue de parvenir à la stabilité et au développement durable en République démocratique du Congo et dans la région.

92. Je rappelle les obligations internationales de la République démocratique du Congo en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire. Alors que l'Ituri et le Nord-Kivu sont en état de siège, j'exhorte les autorités congolaises à faire preuve de retenue et à veiller à ce que les civils ne soient pas soumis à de nouvelles épreuves, notamment en garantissant un accès humanitaire sans entrave. L'Organisation des Nations Unies continuera d'accompagner le Gouvernement dans la lutte contre l'insécurité dans l'est du pays, grâce à un partenariat qui permettra de renforcer la coopération de la MONUSCO avec les FARDC, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

93. Je suis consterné par le meurtre, le 10 mai, d'une Casque bleu lors d'une attaque perpétrée par un groupe armé près de Beni. Sa mort nous rappelle de manière tragique les risques auxquels les Casques bleus sont exposés et les sacrifices qu'ils consentent au service de la paix. Je condamne toutes les attaques contre le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires, et j'exhorte les autorités congolaises à faire traduire en justice les auteurs de ces crimes.

94. La situation humanitaire reste désastreuse : des millions de personnes ont besoin de protection et d'aide humanitaire du fait de la violence dans les zones de conflit, des épidémies et des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Je demande instamment à tous les acteurs de garantir un accès humanitaire sans entrave aux populations dans le besoin et j'appelle les donateurs à soutenir le plan de réponse humanitaire pour 2021, dont le financement est largement insuffisant. Je présente mes condoléances au Gouvernement et au peuple pour les pertes de vies humaines causées par l'éruption du Mont Nyiragongo. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'aider le Gouvernement à faire face à cette catastrophe.

95. Je félicite le Président pour sa diplomatie active en tant que Président de l'Union africaine. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à travailler avec l'Union africaine et le Président pour promouvoir le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, tandis que renaissent l'espoir et l'engagement de trouver collectivement des solutions aux problèmes qui touchent le continent.

96. Je reste déterminé à faire en sorte que le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO se déroule en fonction de l'évolution des conditions de sécurité dans les provinces où la Mission est présente. La Mission ayant cessé ses activités opérationnelles dans les province du Kasai, comme prévu dans la stratégie commune,

la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités congolaises élaborent actuellement le plan de transition qui sera présenté dans mon prochain rapport, en septembre.

97. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Bintou Keita, du dévouement et de la constance avec lesquels elle mène ses activités. J'exprime également ma sincère gratitude à tout le personnel de la MONUSCO, au Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo.

# Carte



